

QUALIMETHA 2 : un gage de qualité pour la filière méthanisation

Webinaire

04/07/2023

Avec le soutien de



Présenté par : **Laurine DUCLOS**
Référente Qualimétha





Ce webinaire est enregistré et sera disponible en replay



Veillez à éteindre vos caméras et micros



N'hésitez pas à poser vos questions au fil de la présentation dans le chat, nous y répondrons à la fin du Webinaire

1. Présentation générale du label
2. Cibles du label et montages contractuels
3. Qualiméthas 2, les renforcements
4. Préparer sa candidature
5. Audit et Labellisation
6. Témoignage d'un labellisé
7. Questions / Réponses

Présentation Générale



Objectifs du label

« GT Qualité » 2016 → « Qualimétha 1 » 2020 → Qualimétha 2 2022

Professionnaliser

Remplace
Qualimétha 1 depuis
le 1^{er} juillet !

Assurances,
financements,
Porteurs de projets

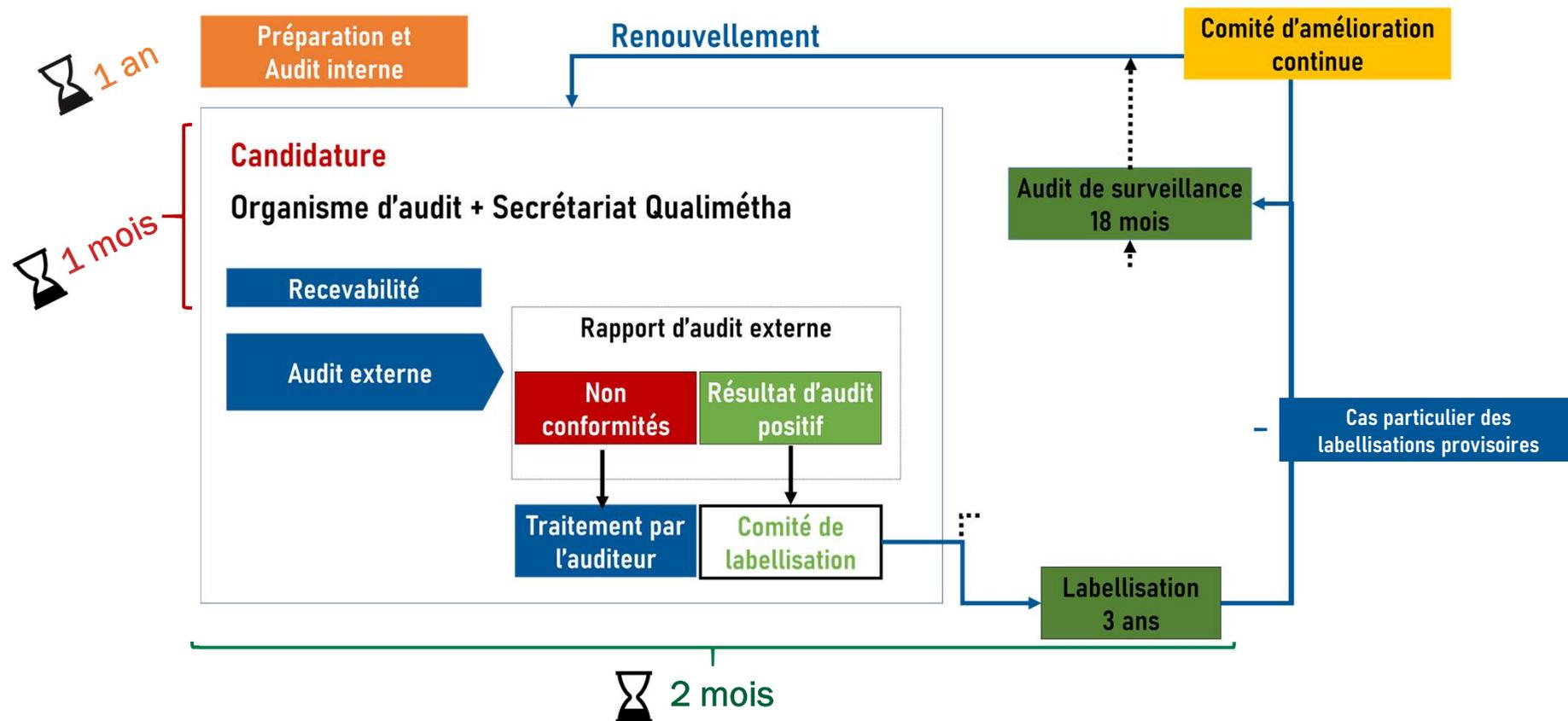


Bonnes pratiques

Clarifier les rôles des
intervenants !



Parcours de labellisation



Pilotage et fonctionnement

Comité d'amélioration Qualiméthà® (extrait) :



Comité de labellisation :



Qualiméthas en Ile de France

Séverine Ducottet, Cheffe de projet biomasse énergie au Conseil Régional Ile de France

Qualiméthas en IDF

⇒ Dans le règlement de l'AAP commun ADEME-Région depuis 2020

« L'ADEME et la Région **recommandent** de faire appel à des prestataires engagés dans la démarche QUALIMETHA développée par l'ATEE-Club Biogaz »

⇒ Imposé dans les critères d'éligibilité depuis 2021

« Tous les acteurs des projets (AMO, maîtres d'œuvre, constructeurs) **devront obligatoirement être labellisés ou justifier officiellement de leur recevabilité** au label QUALIMETHA, développé par l'ATEE-Club Biogaz. »

Qualiméthas en IDF

Certification QUALIMETHA : fait partie du critère 1 « montage du projet »

Intitulé	Critères d'appréciation	Critères d'éligibilité
1 - Montage du projet	Accompagnement par des prestataires spécialisés	Etude de faisabilité réalisée par un BE indépendant Conception par MOE ou contractant général Labellisation Qualimetha des intervenants du projet Consultation de 3 constructeurs min. (sauf dérogation)

L'Appel à projet méthanisation IDF 2023

Aides investissement 2023 – AAP METHA IDF

<https://www.iledefrance.fr/developpement-dunites-de-methanisation>

Opérations éligibles :

- Toutes sauf TMB, localisation de l'unité de production en Île-de-France
- Maîtres d'ouvrage : toutes personnes morales
- Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères	Éligibilité	Évaluation
Montage du projet	Étude de faisabilité indépendante, label QUALIMETHA, consultation 3 constructeurs min.	
Qualité de l'approvisionnement	Maîtrise 50% plan d'appro, 10% max cultures énergétiques (ADEME), 50% max CIVE (ADEME)	Priorités aux biodéchets
Valorisation énergétique	Taux de valorisation minimum	Optimisation
Valorisation agronomique et pratiques agronomiques Empreinte environnementale	Maîtrise débouchés agronomiques, enfouissement digestat (sols nus), limitation irrigation Couverture / réversibilité stockages	Impacts agronomiques et environnement
Concertation, exploitation, sécurité, démarches administratives, financement	Prise de contact élus locaux 5% fonds propres (ADEME), 10% quasi-fonds propres (ADEME)	Concertation, financt particip.
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 40€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI < 10%	Plafonds : 30% des invts éligibles 1 à 1,5M€/TRI < 10%
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI < 10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet	

Témoignage du Crédit Agricole Nord Est

François Istasse, Responsable filière Transition Energétique

Cibles du label et pratiques contractuelles

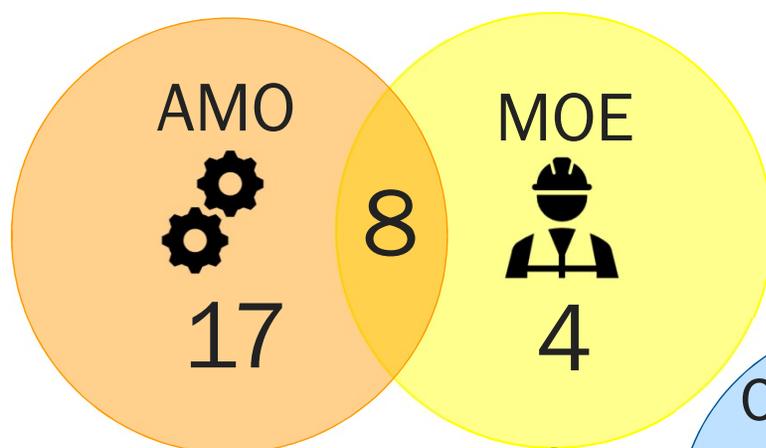


QUALIMÉTHA

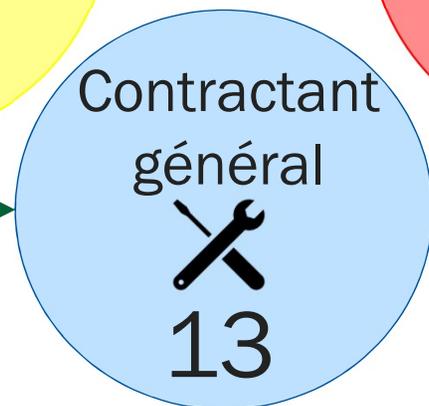
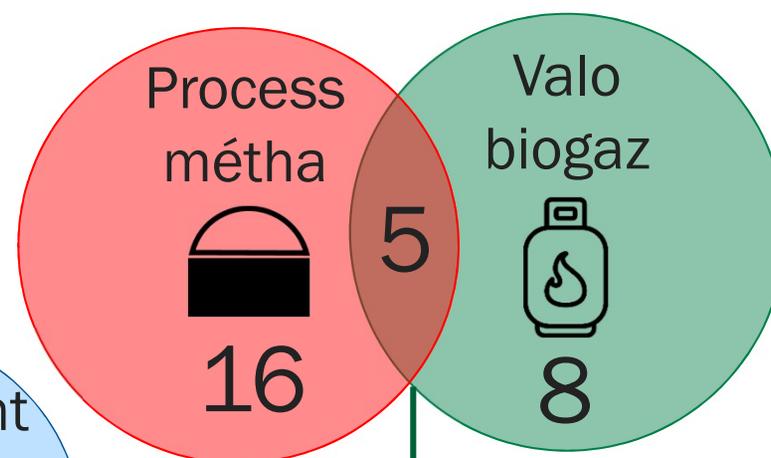
Qui est concerné ?

71 labellisés à date

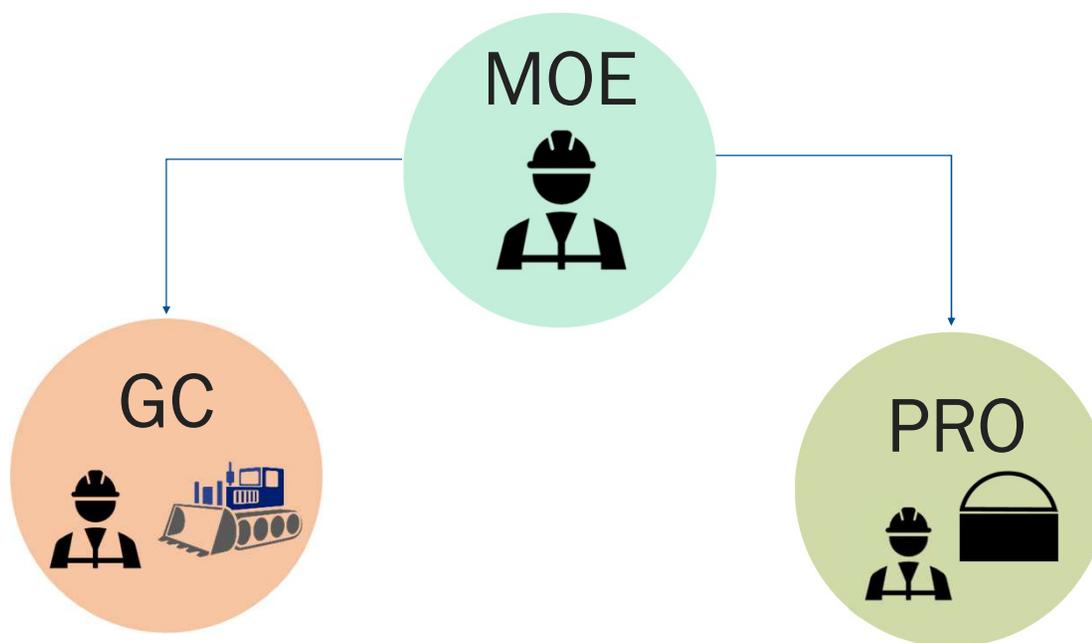
Bureaux d'études



Constructeurs



Distinction de la maîtrise d'œuvre « génie civil » (MOE GC) de la maîtrise d'œuvre « process » (MOE PRO)

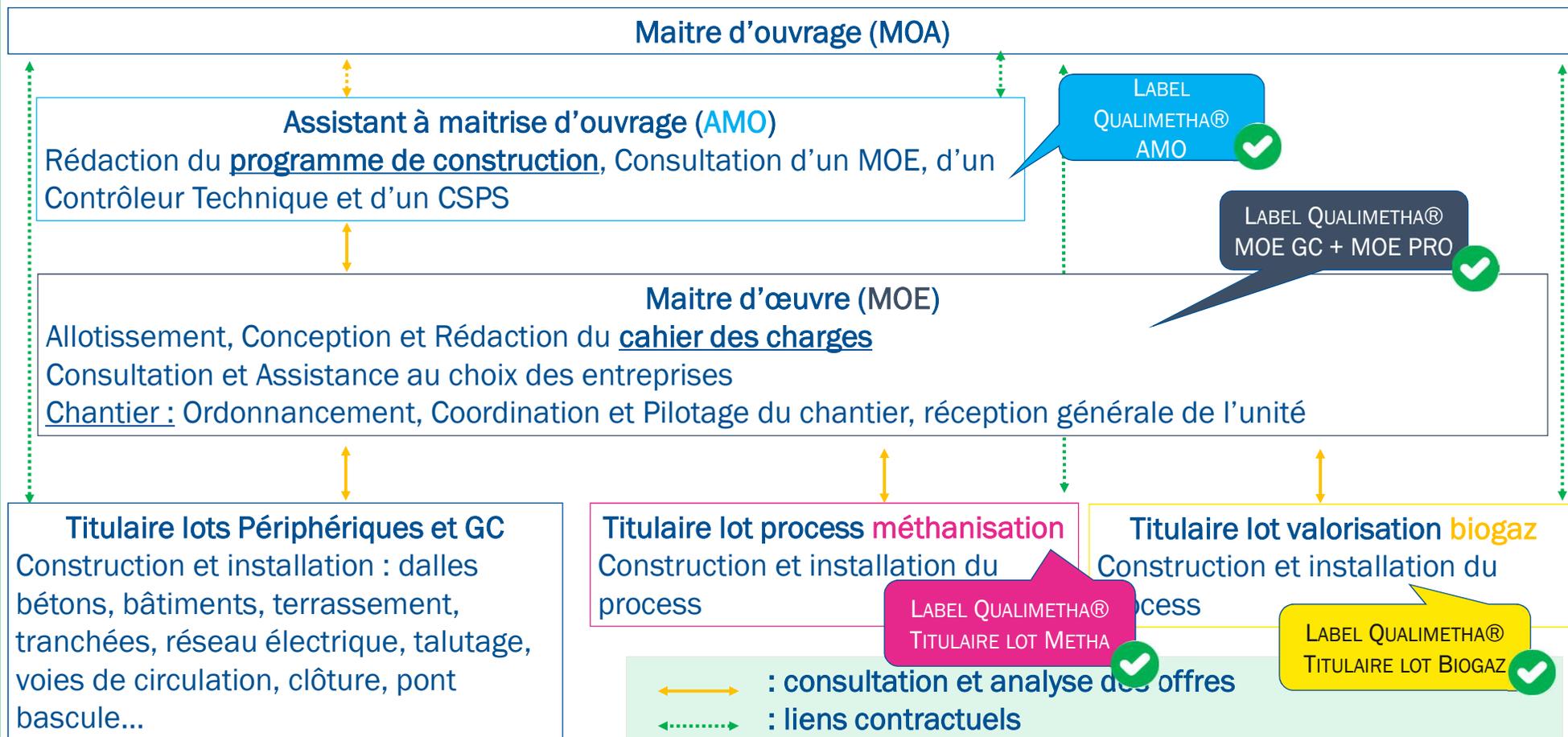


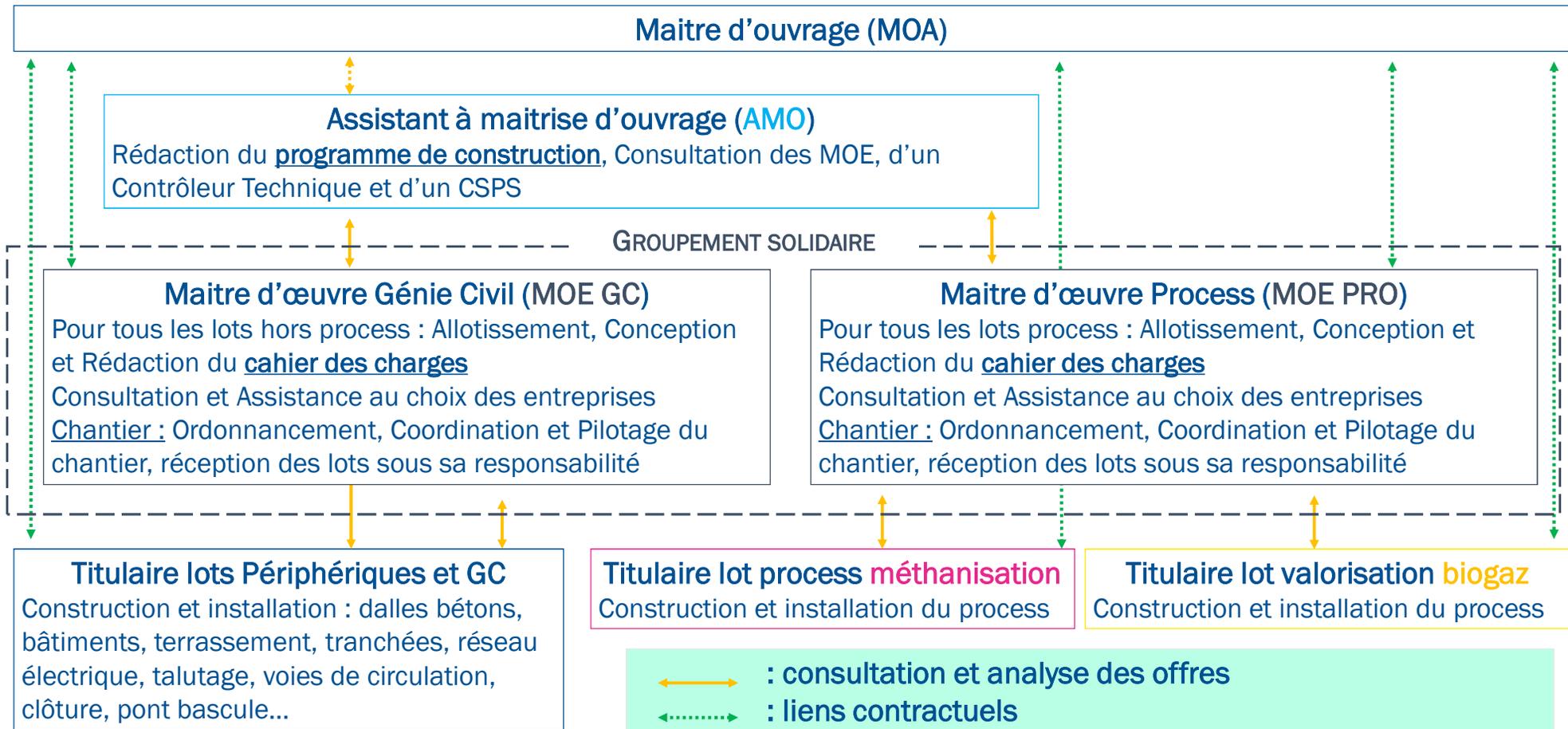
Synthèse des responsabilités des intervenants

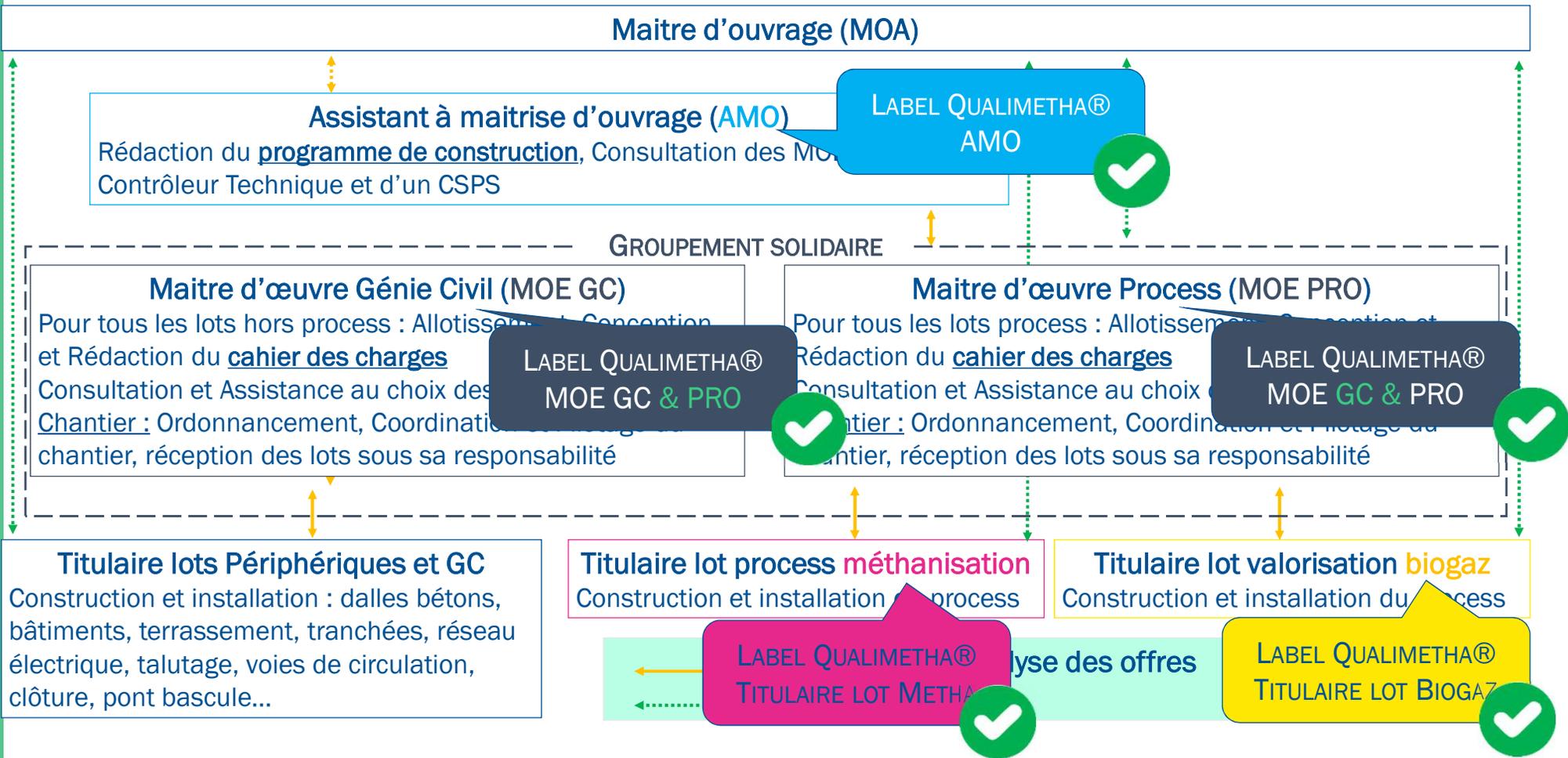
✓ SSI mission précisée dans le contrat d'assurance

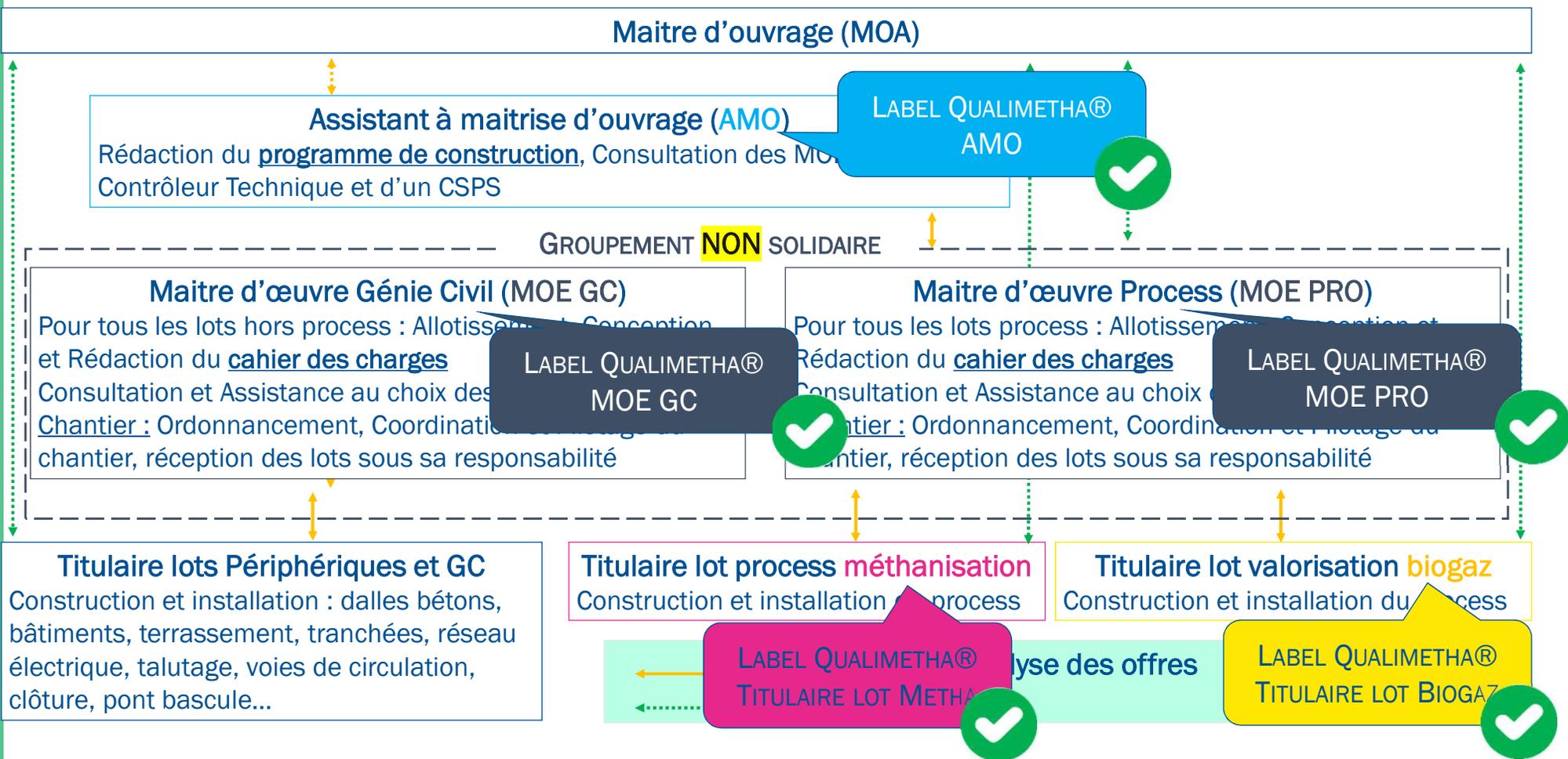
	AMO	MOE	Titulaires de Lot	Contractant général
Définit le besoin (programme de construction)	✓	✗	✗	✗
Cahier des charges pour MOE ou Contractant général	✓	✗	✗	✗
Cahier des charges pour Titulaires de lot	✗	✓	✗	✗
Responsabilité des interfaces	✗	✓ entre titulaires de lot	✓ entre sous-traitants et fournisseurs	✓ entre sous-traitants et fournisseurs
Cahier des charges pour sous-traitants	✗	✗	✓	✓
Ingénierie détaillée	✗	✗	✓	✓
Réalise / fabrique / monte	✗	✗	✓	✓
Suit le chantier, le planning	vérifie uniquement si conforme programme de construction	✓	✓	✓
Vérifie la facturation	✓ du MOE, du contractant général et des cabinets experts (CSPS, CT, assurances)	✓ des titulaires de lot	✓ des sous-traitants et fournisseurs	✓ des sous-traitants et fournisseurs
Paie les factures des fournisseurs et sous-traitants	✗	✗ titulaires de lots payés par le MOA	✓	✓
Seul interlocuteur du MOA et responsable de l'ensemble de la construction	✗	✗	✗	✓

Source : CH4Process, renforcement critères techniques QUALIMETHA 2









Maitre d'ouvrage (MOA)

Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Rédaction du programme de construction, Consultation du Contractant Général, d'un Contrôleur Technique et d'un CSPS

LABEL
QUALIMETHA® AMO

Contractant Général

Sous sa responsabilité, conception et fabrication de toute l'unité, par ses équipes internes et/ou via sous-traitance.
Conception et Rédaction des cahiers des charges pour la fourniture des équipements et les prestations externes
Organise ses consultations et choix de fournisseurs et intervenants en toute autonomie
Chantier : Ordonnancement, Coordination et Pilotage du chantier, réception générale de l'unité

LABEL QUALIMETHA®
CONTRACTANT
GÉNÉRAL

Sous-traitants Périphériques et GC

Construction et installation : dalles bétons, bâtiments, terrassement, tranchées, réseau électrique, talutage, voies de circulation, clôture, pont bascule...

Sous-traitants process

méthanisation

Construction et installation du process

Sous-traitants valorisation biogaz

Construction et installation du process

LABEL QUALIMETHA®
TITULAIRE LOT METHA

LABEL QUALIMETHA®
TITULAIRE LOT BIOGAZ

MONTAGE RISQUÉ SI PAS DE MOE !

Maitre d'ouvrage (MOA)

Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

LABEL QUALIMETHA®
AMO



Rédaction du programme de construction, Consultation des Entreprises, d'un Co...
CSPS

GROUPEMENT SOLIDAIRE

Entreprise générale Périphérique et GC

Sous sa responsabilité, conception et fabrication du ouvrages terrassement, GC et périphériques, par ses équipes internes et/ou via sous-traitance. Conception et Rédaction des cahiers des charges pour la fourniture des équipements et les prestations externes.

Organise ses consultations et choix de fournisseurs/sous-traitants

Chantier : Ordonnancement, Coordination et Pilotage du chantier, réception des éléments sous sa responsabilité

LABEL QUALIMETHA®
MOE GC



Entreprise générale méthanisation

Sous sa responsabilité, conception et fabrication du process méthanisation, par ses équipes internes et/ou via sous-traitance. Conception et Rédaction des cahiers des charges pour la fourniture des équipements et les prestations externes.

Organise ses consultations et choix de fournisseurs/sous-traitants

Chantier : Ordonnancement, Coordination et Pilotage du chantier, réception des éléments sous sa responsabilité

LABEL QUALIMETHA®
CONTRACTANT GÉNÉRAL



Entreprise générale valorisation biogaz

Sous sa responsabilité, conception et fabrication du process valorisation biogaz, par ses équipes internes et/ou via sous-traitance. Conception et Rédaction des cahiers des charges pour la fourniture des équipements et les prestations externes.

Organise ses consultations et choix de fournisseurs/sous-traitants

Chantier : Ordonnancement, Coordination et Pilotage du chantier, réception des éléments sous sa responsabilité

LABEL QUALIMETHA®
CONTRACTANT GÉNÉRAL



analyse des offres

liens contractuels

CAS D : Une entreprise est en charge de la conception et de la construction sur les lots Process et Valorisation biogaz, un MOE se charge du lot GC

MONTAGE RISQUÉ !

Maitre d'ouvrage (MOA)

RISQUE DE REQUALIFICATION EN MOE !

Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

LABEL QUALIMETHA® AMO

Rédaction du programme de construction, Consultation du MOE et de l'Entreprise technique et d'un CSPS

Maitre d'œuvre Génie Civil (MOE GC)

Pour tous les lots : Allotissement, Conception, des charges, Consultation des entreprises, Chantier, Ordonnancement, Coordination et Pilotage du chantier, réception des lots sous sa responsabilité

LABEL QUALIMETHA® MOE GC



Entreprise générale

Sous sa responsabilité, conception et fabrication d'une partie de l'unité, par ses équipes internes et/ou via sous-traitance. Conception et Rédaction des cahiers des charges pour la fourniture des équipements et les prestations externes. Organise ses consultations et choix de fournisseurs/sous-traitants Chantier : Ordonnancement, Coordination et Pilotage du chantier, réception des éléments sous sa responsabilité

Titulaire lots Périphériques et GC

Construction et installation : dalles bétons, bâtiments, terrassement, tranchées, réseau électrique, talutage, voies de circulation, clôture, pont bascule...

Sous-traitants méthanisation

Construction et installation du process

LABEL QUALIMETHA® TITULAIRE LOT METHA



Sous-traitants valorisation biogaz

Construction et installation du process

LABEL QUALIMETHA® TITULAIRE LOT BIOGAZ



Qualimétha 2 : les renforcements



Thématiques des critères

Inspiré de :



Code	Compétence	Nombre
A	Ingénierie financière	2
B	Ingénierie contractuelle	10
C	Assurances	3
D	Sécurité et maîtrise des risques	14
E	Technique (Général - Process)	19
F	Technique (Génie Civil)	6
G	Technique (Génie électrique / automatisme)	12
H	Technique (Génie mécanique)	4
I	Technique (Agronomie)	3
J	Technique (Biologie)	2
K	Management de projet	11
L	Système qualité	6
	TOTAL	92

82 critères
Qualimétha 1

Un Guide de Lecture

ID critère : B3	Catégorie : Contrats	Nom du critère : Revue des contrats et du montage juridique	Acteurs concernés :				
			AMO	MOE	Méthanisation	Valorisation du biogaz	Contractant général
Dernière MAJ du critère : 11/02/2022			X	PRO	X	X	X

Grille 8.5

Détails renforcés du critère

Détail du critère :
Le candidat dispose pour la rédaction de ses contrats clients d'un mode opératoire de revue de contrats validé par un juriste maîtrisant le droit français.
L'AMO et le MOE ou contractant général doivent proposer au MOA une revue des contrats pour traiter les exigences relatives au futur projet et examiner le montage juridique.
Il est notamment vérifié que les contrats détaillent les responsabilités des parties avant et après réception.

Activités concernées

Éléments à présenter en audit

Liste des informations attendues en audit et éléments à vérifier :

D	P	S	Éléments :	Responsable/validation par :
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mode opératoire de revue des contrats	Responsable commercial du candidat
<input checked="" type="checkbox"/>			Preuve de validation de l'outil de revue des contrats par un juriste (en interne ou externe) exerçant sur le territoire français	Responsable juridique du candidat
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Preuve de proposition de revue des contrats au MOA	Responsable commercial de l'AMO ou MOE ou contractant général

Éléments visés par un responsable

Compréhension des objectifs

Niveaux d'engagements :
Les contrats doivent être rédigés en droit français.

Niveau d'engagement

Sens du critère :
Ce critère a été créé pour s'assurer que le candidat est accompagné par des personnes compétentes (juriste interne ou externe, cabinet d'avocats, notaire...) en termes de montage juridique et revues des contrats. Pour chaque projet, le candidat vérifie ces engagements contractuels.

Textes et documents de référence

Textes et documents de référence :
[GUIDE] Guide sur les bonnes pratiques contractuelles pour réussir votre projet de méthanisation, ATEE Club Biogaz, Version 11 (§2.2 et §4)

Une grille d'audit

D	N°	Catégorie	Nom du critère	AMO	MOE	Méthanisation	Valorisation du biogaz	*Contractant général (MOE + construction)	Dernière MAJ du critère	Détail du critère	Niveau d'engagement	Liste des informations attendues en audit et éléments à vérifier (responsable chargé de la validation)	Informations attendues et éléments à vérifier (Présence / Absence)
										ou de décalage dans le temps des actions programmées.		Enregistrement des PV de mise en service, des PV de réception et des levées de réserves (Responsable projets du candidat)	
B	7	Contrats	Identification dans les contrats de la nature et des niveaux d'engagements	X	X	X	X	X	11/02/2022	<p>Le candidat s'engage auprès de son client à minima sur un prix forfaitaire et un délai de livraison pour l'étendue des fournitures et/ou prestations tels que définies dans le contrat signé. La durée de validité de l'offre est également précisée.</p> <p>Le MOE, ou à défaut l'AMO, doit indiquer précisément la nature et le niveau minimum d'engagement requis pour les différents lots.</p> <p>Cela est indiqué précisément dans les documents de consultation des entreprises.</p> <p>Les titulaires de lots méthanisation et valorisation, ainsi que le contractant général, reprennent dans leurs contrats le niveau minimum d'engagement requis par le client dans les documents de consultations s'ils peuvent y répondre. A défaut, ils indiquent précisément la nature et le niveau des engagements atteignables.</p> <p>Le MOE, ou à défaut l'AMO, transmet des avis au MOA sur la qualité des engagements des titulaires de lots ou du contractant général.</p> <p>Les pénalités sont précisément indiquées dans les contrats en cas de non-respect des engagements.</p>	<p>Grille ou liste résumant les éléments inclus et non inclus dans le contrat.</p>	<p>Contrat précisant l'engagement sur (Responsable commercial du candidat):</p> <ul style="list-style-type: none"> -le prix forfaitaire ; -le délai de livraison ; -l'étendue des fournitures vendues ; -les pénalités en cas de non-respect des engagements ; -la durée de validité de l'offre. <p>Checklist de vérification du respect des engagements inscrits dans le contrat passé avec le client (Responsable projets du candidat)</p> <p>Dossier de consultations précisant précisément la nature et le niveau minimum d'engagement requis par le MOA (Responsable projets du MOE ou de l'AMO)</p> <p>Avis transmis au MOA sur la qualité des engagements du MOE ou contractant général (Responsable projets du MOE ou de l'AMO)</p> <p>Avis transmis au MOA sur la qualité des engagements des titulaires (Responsable projets du MOE ou de l'AMO)</p>	
B	8	Contrats	Définition et vérification de la nature et des niveaux des engagements et garanties attendus y compris performances	X	X	X	X	X	11/02/2022	<p>L'AMO récupère et valide les données suivantes auprès du MOA :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les quantités à incorporer (notamment tonnages en matière brute et sèche et volumes mis en oeuvre) ; -la nature des intrants (notamment analyses de potentiel méthanogène) ; -les tolérances sur la qualité et les quantités (notamment saisonnalité). <p>L'AMO définit sur cette base le cahier des garanties souscrites avec la définition des garanties de performances et les moyens de mesure des performances attendues, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -à minima la digestion, la production de digestats et la valorisation du biogaz ; -les consommations et rejets de chacune de ces entités. <p>Dans le cahier des garanties souscrites doivent être mentionnées à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la quantité annuelle en Nm³ CH₄, le débit moyen horaire en Nm³/h CH₄ et la composition du biogaz en sortie de la méthanisation avant traitement ; -la quantité annuelle en Nm³ CH₄, le débit moyen horaire en Nm³/h CH₄ et la composition du biométhane et du off-gas après épuration dans le cas d'une injection sur le réseau gaz ; -la quantité annuelle en kW/h et la puissance moyenne en kW du moteur de cogénération dans le cas d'une injection sur le réseau électrique ou puissance moyenne en kW de la chaudière dans le cas de la seule récupération thermique ; -la quantité annuelle en t/an et la composition du digestat ou des digestats en cas de séparation de phases ; -les compositions et les quantités des consommations et rejets de chaque entité : notamment eau, électricité et réactifs. <p>Le MOE ou contractant général et les titulaires de lots méthanisation et valorisation s'appuient sur ce cahier des garanties de performances attendues et des consommations et rejets attendus.</p>	<p>Respect des normes de consommations électriques par Nm³ de biométhane injecté.</p> <p>Définition précise pour chaque projet des minimums et maximums acceptés des différents critères du cahier des garanties souscrites.</p>	<p>Questionnaire à destination des MOA pour la récupération de données (Responsable projets de l'AMO)</p> <p>Enregistrement des questionnaires remplis avec les quantités et compositions récupérées auprès du MOA (Responsable projets de l'AMO)</p> <p>Cahier des garanties souscrites avec la définition des garanties de performances et les moyens de mesure des performances, pour à minima la digestion, la production de digestats, la valorisation du biogaz et les consommations et rejets de chaque entité (Responsable projets de l'AMO)</p> <p>Révue pour chaque projet des engagements et garanties proposées au regard du « Cahier des garanties de performances » (Responsable projets de MOE ou contractant général, titulaire de lot méthanisation et valorisation)</p> <p>Preuve de vérification de la cohérence des engagements et garanties proposés par le MOE ou contractant général et les titulaires des lots méthanisation et valorisation du biogaz (Responsable projets de l'AMO)</p> <p>Avis transmis au MOA sur les engagements et garanties proposés par le MOE ou contractant général et les titulaires des lots méthanisation et valorisation du biogaz (Responsable projets de l'AMO)</p>	
B	9	Contrats	Echéancier de paiement dans les contrats	X	X	X	X	X	11/02/2022	<p>Le MOA ou à défaut l'AMO ou le MOE définit dans les documents de consultation l'échéancier de paiement avec les conditions de paiements (notamment les dates de versement et le montant des paiements selon les jalons).</p> <p>Les titulaires des lots méthanisation et valorisation, ainsi que le contractant général, stipulent dans leurs réponses aux consultations les échéanciers de paiements possibles. Toute déviation par rapport au document de consultation doit être précisément indiquée.</p> <p>Les contrats issus des consultations précisent les échéanciers de paiements acceptés et indiquent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le jalon activant la facturation ; 	<p>Transmission de la notice d'instructions en français et formations du personnel MOA conditionnent à minima un jalon de l'échéancier de paiement.</p>	<p>Checklist de vérification des éléments d'échéancier de paiement pour chaque contrat (Responsable commercial du candidat):</p> <ul style="list-style-type: none"> -jalon activant la facturation ; -montants facturés ; -délais de paiement pour chaque facture ; -délais maximums entre les jalons et conditions de décalage en cas de retard ou réserves ; -conditions d'acceptation et de facturation des travaux supplémentaires ou modifications ; 	

Outil d'audit interne et externe

Focus sur la maintenance et l'exploitation : prévoir un plan de maintenance et une formation de l'exploitant avec manuel d'exploitation

Prescriptions techniques : Prévoir la couverture des digestats, Moyen de contrôle des fuites de gaz lors des essais en charge

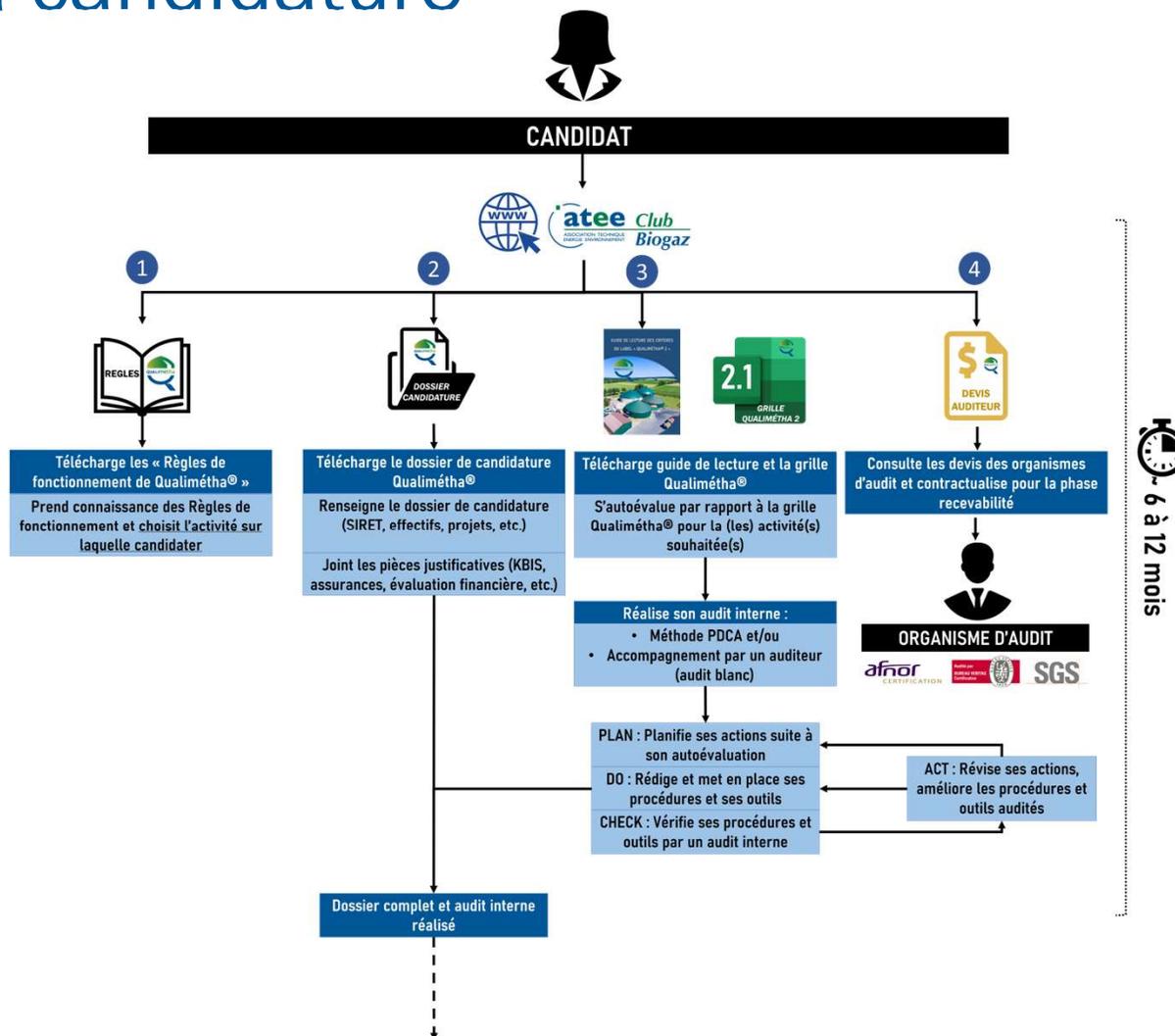
Garanties et essais de performance : définition par l'AMO des seuils minimaux de performance, protocole d'essais de performance renseigné par le constructeur

Tous les documents à destination du client sont en français

Préparer sa candidature



La candidature



Initialisation
de la
démarche

Dossier de
candidature

Audit
Interne

Recevabilité

Je me manifeste auprès du Secrétariat du label :



qualimetha@atee.fr

Exemple de questions à se poser :

- Sur quel périmètre doit porter mon label ? Mon activité a-t-elle évolué depuis la dernière labellisation ?
- Quel(s) moyen(s) interne(s) pour mettre en place la démarche ?
- Je suis une société étrangère : suis-je bien inscrit au Registre des Sociétés Françaises ?
- Combien coûterai mon audit initial ? Compter entre 4000 et 5000 €

Initialisation
de la
démarche

Dossier de
candidature

Audit
Interne

Recevabilité

- Présentation générale, activités, références, etc.
- Possibilité de **candidater sur plusieurs activités** si elles sont indépendantes :
Ex : on ne peut pas être AMO et MOE ou constructeur sur un même projet pour un client d'après les recommandations de l'ADEME. Des références différentes seront auditées pour les 2 activités.
- Tableau de renseignement et suivi des litiges / contentieux

Renfort de la prise en compte des réclamations dans Qualiméthà 2

Initialisation
de la
démarche

Dossier de
candidature

Audit
Interne

Recevabilité

La clef c'est l'anticipation !

Pourquoi ?

**Se tester → Justifier les conformités par des preuves
SINON Mettre en place son plan d'action le plus tôt possible**

Remarque : On audite pas son propre travail. L'audit est à réaliser de préférence par quelqu'un d'extérieur.

Se faire accompagner si besoin : des auditeurs ayant suivis un module d'information spécifique à Qualimétha 2 sont disponibles

→ Liste des auditeurs sur le [site internet](#) Qualimétha

 Point d'alerte si trop de constat : « ne s'applique pas à mon activité »

→ Discuter avec le Secrétariat du label

→ Consulter la [FAQ](#) portant sur les critères

Initialisation
de la
démarche

Dossier de
candidature

Audit
Interne

Recevabilité

IMPORTANT

Ne pas créer de procédures/documents/outils uniquement pour se conformer au référentiel et qui ne vous servent pas !

Suggestions du
référentiel

- Système intelligent
- Meilleure qualité de prestation
- Bonnes pratiques pour la filière

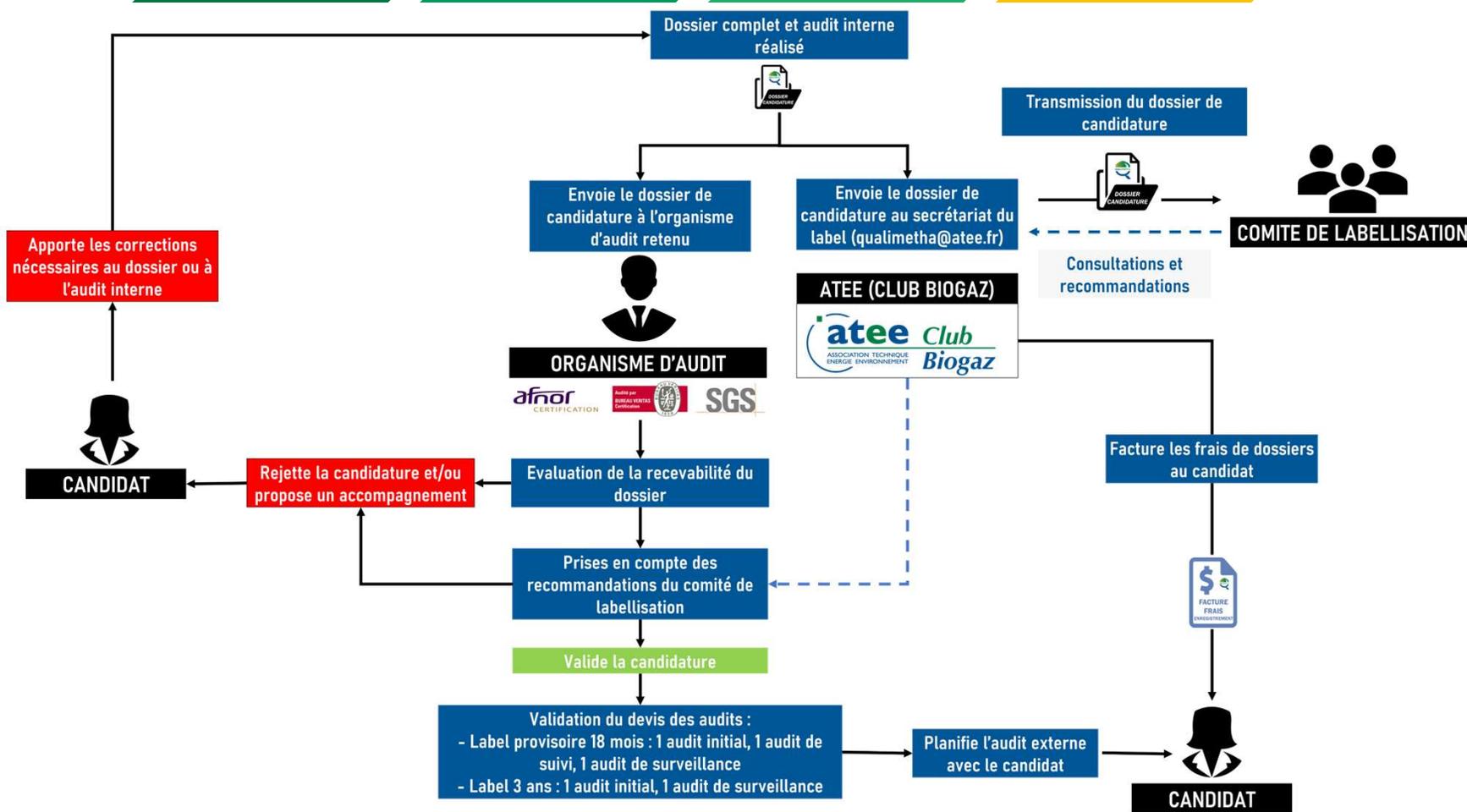
« Sens du Critère »
Guide de Lecture

- Outils plus Agiles
- Faciliter votre système interne
- Réduction des risques d'erreurs ou d'oublis



~ 1 MOIS

(selon le nombre de demandes)



Audit et Labellisation



L'audit externe (ou initial)

• Durées

Activité auditée	AMO	MOE		Titulaires de lots		Contactant général
		GC	PRO	Méthanisation	Valo Biogaz	
Recevabilité	0,5 Jour	0,5 Jour		0,5 Jour		0,5 Jour
Nombre de critères	54	44	69	78	67	82
		74 au total MOE				
 Audit sur site	2 Jours	2 Jours	2,5 jours	3 jours	2,5 jours	3 Jours
Temps ajouté à l'audit sur site par activité supplémentaire	0,5 Jour	0,5 Jour	0,5 Jour	0,5 Jour	0,5 Jour	0,5 Jour
Préparation et rédaction du rapport d'audit	0,5 Jour	0,5 Jour	0,5 jour	0,5 Jour	0,5 jour	0,5 Jour

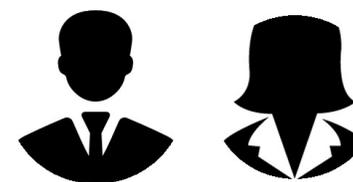


En présentiel

- Au moins 1 référence doit pouvoir être auditée : si non aboutie → labellisation provisoire
- Sinon, proposer des références récentes et les plus avancées possibles dans la démarche Qualiméthà

La réunion de préparation à l'audit est conseillée pour proposer un plan d'audit et mobiliser les équipes concernées en temps voulu. Elle peut être organisée à distance quelques temps avant l'audit.

AUDITEUR ET CANDIDAT



1 projet regardé sur l'intégralité des critères

Echantillonnage de projets regardés sur quelques critères

Constats d'audit (non-conformités, pistes de progrès, points forts)

L'audit externe

La mise en place de certaines procédures peut être longue et pas encore visible en phase projet lors de l'audit initial. L'application des «procédures modèles» sur les projets sera vérifiée en audit de surveillance.

Vérification de tous les documents qui doivent être rédigés et vérifiés par des responsables identifiés

Niveaux d'engagement observés

ID critère :	Catégorie :	Nom du critère :	Acteurs concernés :				
			AMO	MOE	Méthanisation	Valorisation du biogaz	Contractant général
E7	Technique (Général - Process)	Bilan matière					
Dernière MAJ du critère : 11/02/2022			X	PRO	X	X	X
Détail du critère :							
Le candidat dispose d'un outil de calculs des bilans matières qu'il alimente à partir des spécifications des équipements.							
L'AMO réalise en étude de faisabilité un bilan matière permettant de réaliser le business plan et les documents de consultations.							
Le MOE ou contractant général dispose d'un mode opératoire de vérification du bilan matière de l'ensemble de la chaîne de production, lui permettant notamment :							
<ul style="list-style-type: none"> de vérifier la cohérence du bilan matière fourni par l'AMO selon le projet du MOA ; de réaliser les dossiers de consultations ; d'évaluer les équipements ou process limitant (identification des capacités minimum/moyenne/maximum) ; de transmettre au MOA une synthèse précise du bilan matière du projet. 							
Les titulaires des lots méthanisation et valorisation, ainsi que le contractant général, fournissent un bilan matière présentant les performances attendues et garanties sur la base des intrants définies dans les documents de consultations. Les performances garanties et les capacités min/moyen/max sont précisément identifiées sur le bilan matière.							
L'AMO réalise avant réception une analyse comparative des bilans matières reçus par le MOA. Ses conclusions alimentent l'analyse de cohérence entre études de faisabilité et construction.							
Liste des informations attendues en audit et éléments à vérifier :							
D	P	S	Eléments :	Responsable/validation par :			
<input checked="" type="checkbox"/>			Outil de calculs des bilans matières	Responsable technique du candidat			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bilan matière en étude de faisabilité pour chaque projet	Responsable technique de l'AMO			
<input checked="" type="checkbox"/>			Mode opératoire de vérification du bilan matière de la chaîne de production et permettant notamment d'évaluer les équipements ou process limitant	Responsable technique du MOE ou contractant général			
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Preuve de vérification et de transmission au MOA du bilan matière de l'ensemble de la chaîne de production avec identification des équipements ou process limitant	Responsable projets du MOE ou contractant général			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bilan matière pour chaque projet comprenant : - les performances attendues calculées sur la base des intrants définies dans les documents de consultations ; - l'identification des capacités minimum/moyenne/maximum ; - le rappel des performances garanties stipulées au contrat.	Responsable technique des titulaires des lots méthanisation et valorisation et contractant général			
Niveaux d'engagements :							
Identification précise des capacités minimales et maximales pour chaque projet.							
Sens du critère :							
Ce critère a été créé pour que le MOA ait connaissance des bilans matières, des capacités minimales et maximales et des process limitants de son installation.							
Textes et documents de référence :							
[GUIDE] Analyse du risque porté par les projets de méthanisation et propositions de bonnes pratiques préventives, Décembre 2014, ADEME (p.22)							
[GUIDE] Garanties de performance dans les contrats des unités de méthanisation agricole : Identification des pratiques et proposition de recommandations, ADEME, Edition juillet 2017							
[GUIDE] Guide sur les bonnes pratiques contractuelles pour réussir votre projet de méthanisation, ATEE Club Biogaz							
[GUIDE] Guide méthodologique pour le suivi et l'établissement des bilans de performances d'une installation de méthanisation, ADEME, Edition juin 2014							

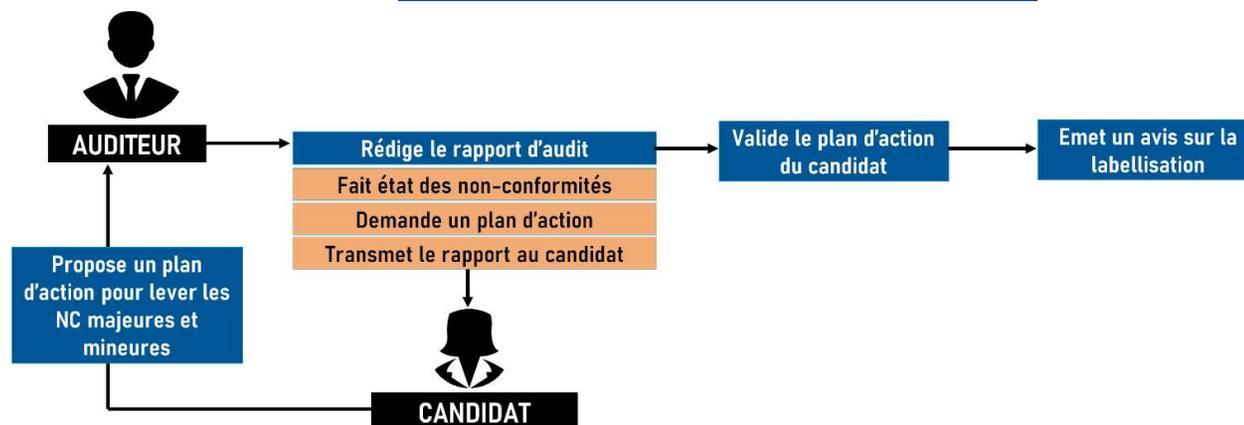
L'audit externe : le rapport d'audit

POINTS FORTS

PISTES DE PROGRES

NON CONFORMITES MAJEURES

NON CONFORMITES MINEURES

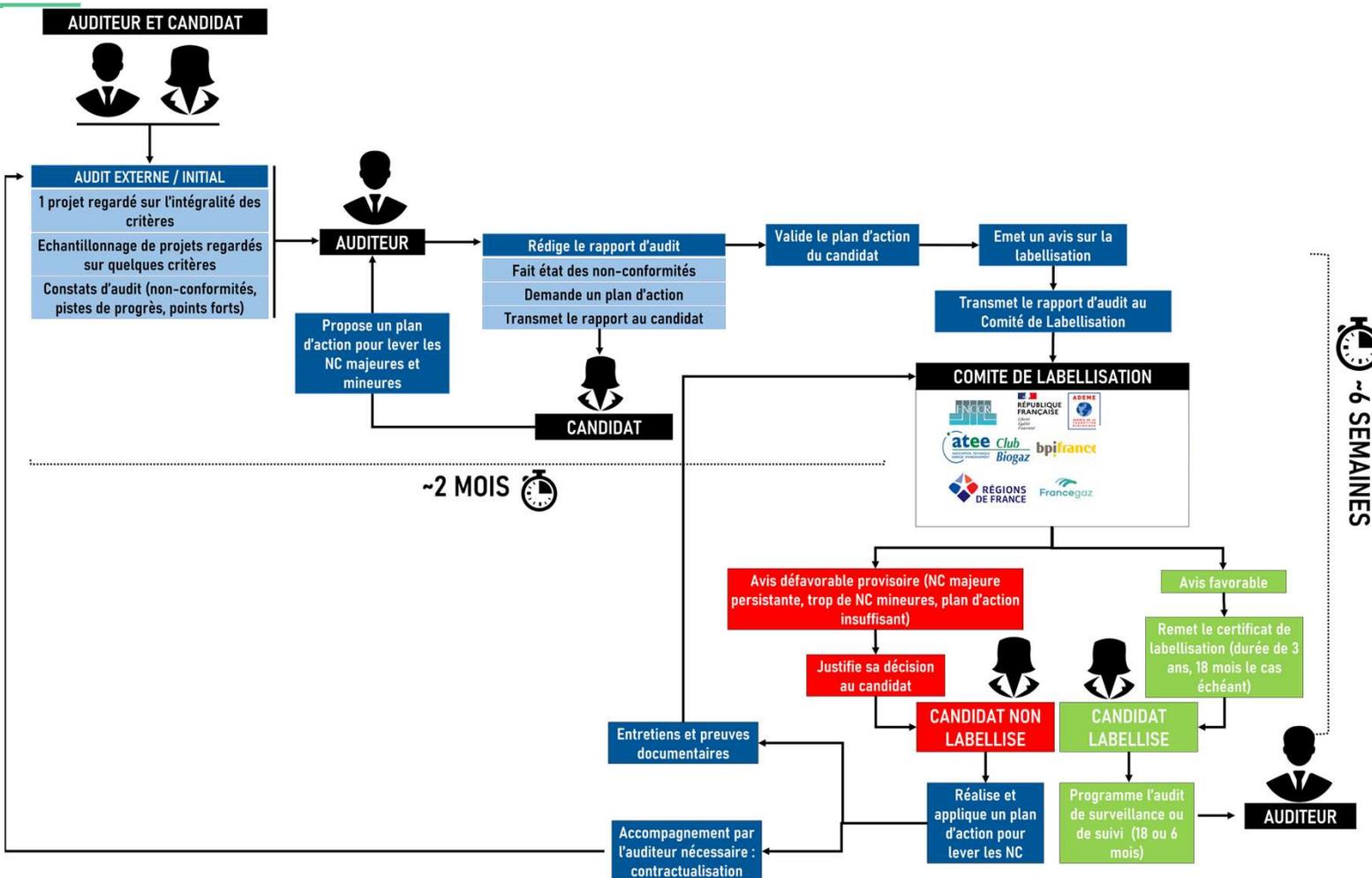


Observées lors de l'audit de surveillance

Résolues avant le passage en commission du rapport par l'application d'un plan d'actions → délais de 8 semaines après l'audit

Plan d'actions vérifié et appliqué durant les 18 mois suivant la labellisation

La labellisation



Décisions du Comité de Labellisation

Requalifier une Non
Conformité
ou piste de progrès

Réclamations ou gestion
des litiges non
satisfaisante

Demande de
clarifications diverses
(ex: litiges)

Labellisation
→ 3 ans

Labellisation provisoire
→ 18 mois

Report de labellisation

Communication autour de la labellisation

Certificat de labellisation émis



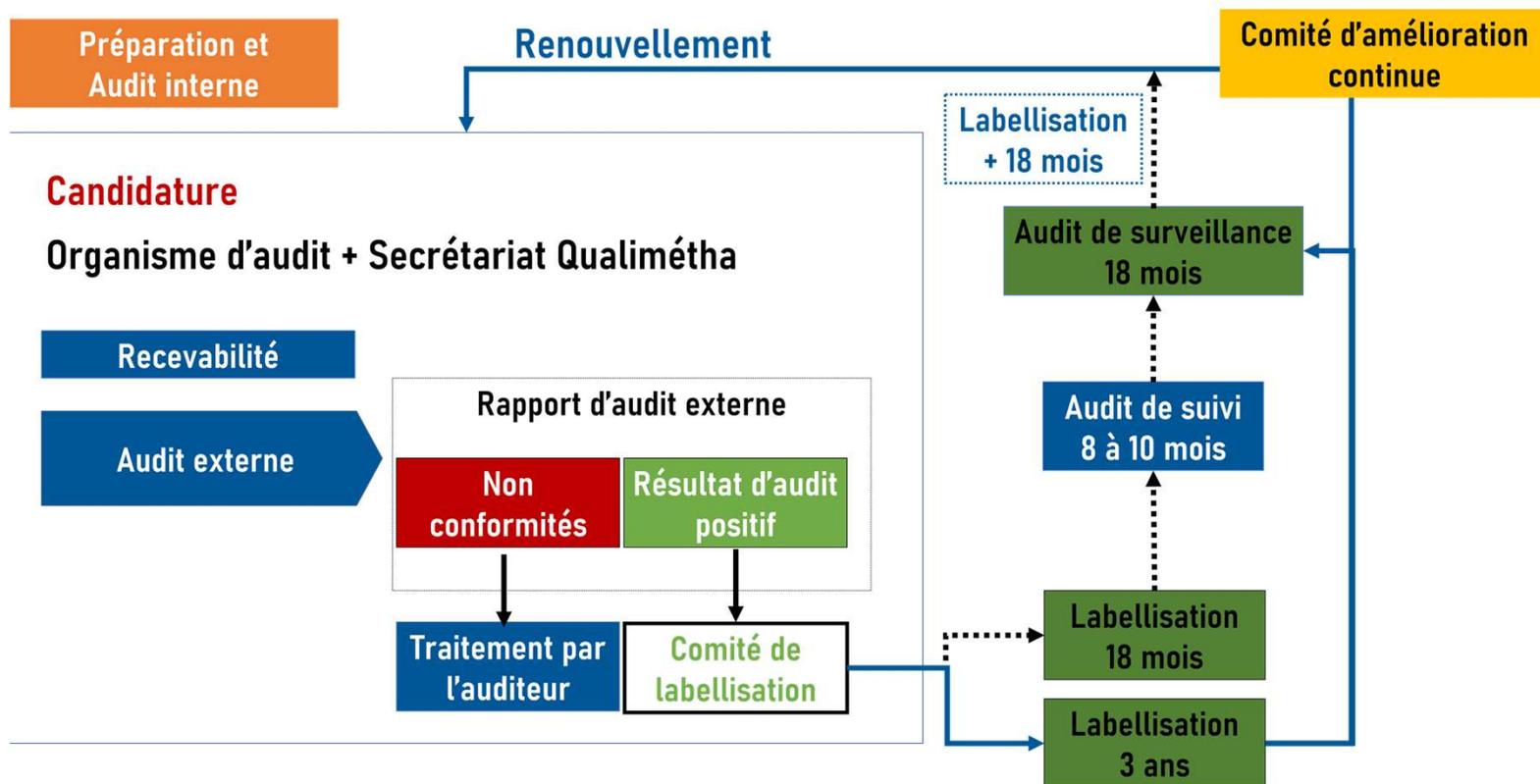
Communication suivant le respect de la Charte d'utilisation de la marque Qualiméthà

Exemple :



Précision explicite si labellisation provisoire

Suite de la labellisation



Audit de surveillance et de suivi

La société d'audit contacte le labellisé pour programmer l'audit :

- de surveillance : 1 jour
- de suivi : 1 demie journée

Audit sur 1 projet complet récent avec la grille d'audit initial :

- Vérification : procédures sur les nouveaux projets, Observation des progrès
- Levée des éventuelles NC mineures
- Mise à Jour Tableau de Suivi des Litiges et Contentieux

Rapport présenté en Commission de Labellisation

Décision pour maintien de labellisation et renouvellement pour les labellisés provisoires

Témoignage de Solagro Labellisé Qualiméthas 2

Céline Porhel, Responsable Qualiméthas Solagro

Merci de votre attention !

Questions / Réponses



Contact : qualimetha@atee.fr